



Litige avec un organisme de prêt

Par **bacqueville**, le **07/07/2009** à **09:06**

Bonjour, cetelem me réclame le remboursement d'un prêt dont je n'ai pas souvenir, j'ai donc demandé (3 fois en recommandé accusé de réception) une copie de ce crédit, non seulement cette société ne répond pas à mes courriers mais en plus je reçois un commandement d'huissier!! Pourquoi refuse-t-elle de m'envoyer un justificatif? Il me semble que je suis en droit de connaître la provenance de ce crédit!? merci de votre réponse

Par **Solaris**, le **07/07/2009** à **20:33**

Bonjour,

S'il s'agit d'un commandement aux fins de saisie-vente, c'est que l'huissier a déjà un titre exécutoire vous condamnant.

Par conséquent, à moins que la voie de recours ne soit pas encore écoutée, la dette n'est plus contestable.